

# Place et fonction de la démarche sociologique dans la recherche sur l'environnement sonore

Jean-François Augoyard

► **To cite this version:**

Jean-François Augoyard. Place et fonction de la démarche sociologique dans la recherche sur l'environnement sonore. Acoustique de l'Environnement, Fédération Européenne d'Acoustique, Apr 1989, Saragosse, Espagne. 5 p. hal-02104256

**HAL Id: hal-02104256**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02104256>**

Submitted on 11 Jun 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## VIII COLLOQUE FASE ( Fédération Européenne d'Acoustique)

"Acoustique de l' Environnement" SARAGOSSE avril 1989

Jean-François AUGOYARD :

### **PLACE ET FONCTION DE LA DEMARCHE SOCIOLOGIQUE DANS LA RECHERCHE SUR L'ENVIRONNEMENT SONORE.**

#### INTRODUCTION.

Excepté les tentatives d'analyse esthétique du paysage sonore, la recherche sur l'environnement sonore de ces vingt dernières années a été orientée essentiellement sur la lutte contre le bruit. Cette orientation aboutit à la production de normes et réglementations tout à fait nécessaires mais dont les acousticiens de terrain et les experts en justice connaissent bien les difficultés d'application concrète. Les mentalités et les comportements ne se conforment pas nécessairement au modèle a-priori induit par la législation. On sait, par exemple, que l'intervention technique réglementaire ne fait pas nécessairement taire les plaintes. On commence aussi à découvrir que les processus d'information et de gestion locale de lutte contre le bruit peuvent accroître la sensibilité au bruit ; de même, pour les interventions acoustiques lourdes qui modifient le paysage urbain. Ces phénomènes nouveaux ne peuvent être traités seulement à partir du modèle in-vitro, modèle d'un individu-type dont les réactions sont étalonnées dans l'espace du laboratoire. *In situ.*, on ne peut pas faire l'économie de facteurs sociaux et culturels qui interviennent doublement : à titre de filtres dans les perceptions et à titre d'index pour typer les comportements.

Pour illustrer plus précisément quelques aspects d'une démarche qui s'attache à analyser de tels facteurs et montrer la contribution que la sociologie peut apporter à la recherche sur l'environnement sonore, je me limiterai au champ d'étude qui touche au bruit de voisinage.

#### L'EXEMPLE DU BRUIT DE VOISINAGE.

Parmi les autres bruits nuisibles, le bruit de voisinage a émergé d'une façon remarquable durant ces dernières années. Le programme de recherche français lancé sur ce thème en 1987 proposait d'appeler comme tel, "tout bruit dont la source est fixe et identifiable, qui est perçu à partir de lieux d'usage privatif et dans lequel la dimension collective ou inter-professionnelle est impliquée soit de manière latente, soit de manière apparente". Une telle définition sous-entend une rectification importante sur deux points. D'abord qu'il ne s'agit pas seulement d'une différence dans la typologie des sources (la machine à laver au lieu des véhicules à moteur). Ensuite, qu'une problématique purement psycho-physique n'est pas suffisante. Émergeant presque toujours par la plainte, le bruit de "voisinage" engage aussi les relations de voisinage. Ainsi, ce type de

LABORATOIRE CRESSON-EUTERPES  
URA CNRS 1208  
ÉCOLE D'ARCHITECTURE  
10, galerie des Baladins - 38100 GRENOBLE  
Tél. 76.33.09.08

bruit paraissait solliciter plus directement les compétences du sociologue. Commencée l'année dernière, la première phase de ce programme de recherche n'est pas encore achevée<sup>1</sup>. Ma communication utilisera donc des résultats partiels, complétés par le renvoi à quelques travaux antérieurs (85-86)<sup>2</sup>.

#### LA QUESTION DE LA NORMATIVITE

La première difficulté que rencontrent les chercheurs dans l'examen des cas de bruit de voisinage est à peu près celle que connaissent les experts et techniciens de terrain. En pratique, les normes ne sont pas univoques. D'abord, comme chacun le sait, les usagers ne ressentent pas exactement ce que les prescriptions acoustiques prévoient en matière de santé et de bien-être; l'intensité, en particulier, n'est pas toujours le critère de gêne ou de malaise. La mise en évidence de perturbations dues à la confusion de signaux, aux drônes et aux masques sonores, vient répondre à cette "gêne qualitative" évoquée par Murray-Schafer comme caractéristique de notre culture urbaine.

Plus typiquement sociologique est l'observation des attitudes coutumières qui suivent des règles et des modèles sonores particularisés. Il s'agit de codes collectifs, rarement explicites mais transmis, réajustés régulièrement et caractérisant, selon des échelles variées, soit des unités spatiales, soit des groupements sociaux ou ethniques. On y trouve réglées la licence ou encore l'obligation de faire silence, celles de se faire entendre, celles de faire du vacarme à certains moments. Dans ces ensembles de règles, les processus de régulation et d'intégration, les infractions, les sanctions sociales ne correspondent pas nécessairement à ce qu'a prévu le législateur.

A la différence plus connue, parfois problématique, entre l'ensemble des normes techniques et psycho-acoustiques et le corpus des normes juridiques vient donc se surajouter un troisième type de normativité non congruant avec les deux autres et étroitement lié à l'ethos des groupes sociaux. La complexité de la plupart des situations de voisinage bruyant trouve ainsi des éléments d'explication.

#### LA QUESTION DES ACTIONS SONORES.

Si par les études sur la gêne et les effets des nuisances sonores, on possède des éléments pour comprendre l'attitude d'un plaignant, le faiseur de bruit n'a pas encore fait l'objet d'études systématiques. Cette carence méthodologique répond à une attitude courante dans les cultures d'influence occidentale : le bruit c'est toujours l'autre. D'où les composantes paranoïdes qu'on trouve très facilement dans l'énonciation d'une gêne sonore de voisinage. L'absence d'une observation sur l'action sonore ordinaire, c'est à dire non spécialisée ou non professionnelle, est entretenue autant par les choix de la recherche que par la transmission pédagogique la plus courante. L'écoute est représentée

comme une attitude passive : subir le bruit ou contempler la musique. Aussi, faut-il des détours méthodologiques considérables pour faire émerger dans les enquêtes et entretiens la dimension active des conduites sonores. Une première série d'observations montre pourtant que les modalités sonores actives ont une influence sur les modalités perceptives. Un bruit qu'on peut faire soi-même ou qu'on peut faire cesser n'est pas perçu comme un bruit radicalement subi ou sur lequel on n'a aucune maîtrise.

Il existe un second aspect de l'activité sonore auquel on a encore prêté très peu d'attention, c'est l'intense usage qui en est fait dans les relations interpersonnelles. La théorie de la communication montre assez bien que sous forme directe ou sous forme médiatisée, tout échange d'information se fonde sur la continuité d'un bruit de fond parasite mais nécessaire. Il ne s'agit pas d'une simple métaphore. Le bruit fait partie de la communication sociale, il assure le maintien du contact, de la fonction phatique. Gênant ou non, le fond sonore signe en permanence l'activité sociale autour de moi. Aucun plaignant ne voudrait réellement vivre dans le silence absolu qu'il postule pourtant dans l'expression de sa plainte. L'action même de la plainte pose de manière paradoxale un acte de communication au moment où la rupture de communication sonore est désirée. Il faudrait toujours examiner si l'expression de la gêne sonore n'est pas aussi une forme de communication larvée.

#### LES REPRESENTATIONS COLLECTIVES DU BRUIT.

Les plus récentes réflexions épistémologiques sur la notion de bruit montre qu'il s'agit d'un complexe de représentations qui renvoient à des facteurs nombreux, variés et parfois discrepans. Comme objet de discours savants, le concept est partagé entre l'acoustique et la systémique, selon une différence d'acception non ambiguë pour les lecteurs attentifs. Sur le bruit comme objet de discours social et reproduit par les individus, les connaissances sont beaucoup plus minces. Quelques travaux trop rares commencent à interroger le rôle du langage dans les représentations sociales du bruit. Par quel processus langagiers l'enfant est-il sensibilisé aux sons et à la nuisance sonore? Quelles sont les catégories conceptuelles et les jugements de valeurs utilisés dans tel groupe, telle classe sociale, telle fraction ethnique? Le simple repérage des glissements sémantiques (tel celui qui affecte les trois normativités citées plus haut), des réticences, dénégations et autres formes rhétoriques laisse à penser combien les expressions du bruit sont le support d'un discours social très chargé. On pourrait attendre du sociologue qu'il montre pourquoi tels types de représentés à contenu social sont investis plutôt sur le bruit que sur autre chose. La parole sur le bruit énonce de toute évidence autre chose qu'une simple réponse à un stimulus. N'y aurait-il pas intérêt à étudier le discours sur le bruit de manière autonome, indépendamment du signal?

Il ne faut pas oublier, en effet, que la nuisance sonore, outre l'opportunité dont se saisissent volontiers les politiques locales, est en train de devenir un objet très présent dans les thématiques idéologiques collectives. Les enquêteurs connaissent bien la forte tendance aux stéréotypes dans les réponses qu'ils recueillent. Il faut s'interroger sur l'incidence que les campagnes contre le bruit, et les processus d'enquête ont sur les représentations du bruit. Dès lors qu'on accorde de l'importance aux formes de représentation dans la perception du bruit, l'examen critique des méthodes d'investigation et d'analyse devient indispensable.

Je voudrais enfin évoquer une direction de recherche qui serait éclairante à plusieurs titres. L'histoire sociale des représentations de l'environnement sonore est remarquablement méconnue. Quelle est l'origine de notre sensibilité et de nos catégories sonores? Comment sont-elles situées en fonction de la mutation historique des concepts environnementaux socialement mobilisateurs, en fonction, aussi, de la mutation des discours techniques et communs sur l'environnement sonore?

CONCLUSION.

DE LA THÉMATIQUE DU BRUIT À CELLE DE L'ENVIRONNEMENT SONORE.

Qu'est ce que la recherche sur le bruit peut attendre d'une démarche sociologique? Dans les travaux sur le bruit, la dimension collective a été essentiellement présente sous la forme d'un pluriel statistique concernant soit l'évaluation des populations touchées ou menacées, soit l'évaluation des coûts sociaux. La connaissance sociologique est plus que cela ; brièvement dit, c'est l'observation de l'homme en situation collective, c'est l'étude de la nature, des formes et des processus du lien social.

La première tâche utile d'une sociologie du bruit serait d'aider à mieux évaluer les limites au-delà desquelles l'affinement des normes réglementaires et l'intervention technique deviennent inutiles. Savoir à partir de quel stade le bruit devient le support arbitraire de l'expression d'une insatisfaction, d'une contradiction ou tout simplement d'un mal-être pour l'individu ou le groupe. La nuisance olfactive, ou celle de la servitude de passage aurait pu investir cette fonction de quérulence au XIX<sup>ème</sup> siècle.<sup>3</sup>

La deuxième tâche est la condition nécessaire du bon exercice de la première. C'est d'avancer dans la connaissance des comportements et des représentations sonores à l'échelle collective et à l'échelle de l'environnement sonore tout entier. On peut ainsi se demander si la question du bruit n'est pas qu'un aspect remarquable des pratiques et des représentations de notre société urbaine face à son environnement. Dit d'une autre manière, parmi de multiples modalités latentes ou en voie de disparition (pensons aux pratiques et à la conscience du sonore dans une culture archaïque, celle de chasseurs-cueilleurs, par exemple), le "problème" du bruit serait la principale forme sonore

qu'utilisent quelques sociétés urbaines contemporaines pour exprimer un certain nombre de leurs conflits et contradictions.

Dans cette direction et pour résumer ce qui vient d'être dit, on peut retenir comme centrale l'hypothèse méthodologique qui suit.. Dans la perspective sociologique, le bruit gênant ne peut être étudié comme un objet isolé pour trois raisons. D'abord, parce que la notion de gêne n'a aucune signification absolue par elle-même et qu'elle se réfère toujours à un ensemble de valeurs complexe<sup>4</sup> Ensuite, parce que, dans les sciences sociales, l'individu n'est jamais étudié isolément de son contexte géographique et social . Enfin, parce que, si le bruit est devenu un support de conflits interpersonnels , il entre aussi globalement dans une dynamique relationnelle. Quand il survient sous forme de "problème"; il incite l'individu à rechercher des appuis institutionnels ou associatifs, à renforcer un réseau de solidarités, en somme, à donner matière au lien social et à l'explicitier.

Remettre en perspective l'actuelle représentation du bruit dans l'ensemble des représentations et des pratiques sonores collectives que nous pourrions repérer, décrire et analyser, voilà une des dimensions remarquables et complémentaires qu'une socio-acoustique, si on permet le néologisme, pourrait apporter à la psycho-acoustique classique.

---

<sup>1</sup> L'appel d'offres "Bruit de voisinage" émanant du service de recherche (SRETIE) du Ministère de l'Environnement et dont j'ai assuré la coordination scientifique comprend trois thèmes : 1)le contexte de la plainte, 2) la gestion des problèmes de voisinage bruyant, 3)la conduite des faiseurs de bruit.

<sup>2</sup> AUGOYARD J.F., Grenoble ,CRESSON, 1985 :

- *Environnement sonore et communication inter- personnelle* , (coll.AMPHOUX P,BALAY O)

- *La production de l'environnement sonore* . (coll.AMPHOUX P, CHELKOFF G )

- coll LEROUX M, : *Les sources d'information sur les bruits de voisinage* . Grenoble, idem,1986

-*Séminaire "Environnement sonore et Société".Synthèse résumée* , Séminaire CNRS/ Min. de l'Environnement), Grenoble,CRESSON,1987.

<sup>3</sup> CORBIN H :*Le miasme et la jonquille* .

Cf; LIOCHON P Existe-t-il une servitude sonore ? in *Le bruit et la plainte*, cassette compte-rendu de journée d'étude, Grenoble,CRESSON,1988.

<sup>4</sup> Cf. les deux récents bilans français sur la recherche sur la gêne et la psycho-sociologie du bruit : LEVY-LEBOYER C, et alii : *Douze ans de recherche sur la gêne due au bruit. Bilan des recherches françaises et étrangères ; 1975-1987*, Paris, IRAP/SRETIE, 1987.

AUBREE D. : *Le Bruit*, Grenoble, CSTB, 1987.